

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne

NOR : AFSZ1330266A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1^{er} février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1. Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Patrice LHERBIER, suppléant, en remplacement de Mme Martine VINCENT, désigné par la Confédération générale du travail.

M. Frédéric BOCHARD, titulaire, en remplacement de M. Henri MARTINEZ.

M. Gérard MORLET, suppléant, en remplacement de M. Frédéric BOCHARD, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

2. Au titre du *d* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Raymond CERRUTTI, titulaire, en remplacement de M. Serge BAGEL.

Mme Sophie DUPREZ, suppléante, en remplacement de Mme Odile BARNAUD, désignés par le Régime social des indépendants.

3. Au titre du *c* du 3° de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : Mme Fatima BEZLI, seconde suppléante, désignée par le président du conseil régional.

Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence du 18 février 2013 :

M. Bertrand COUDERT, suppléant de Mme Nathalie CAMPAL.

Mme Christine LECADET, suppléante de M. Patrick MALLARD.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE